Entreprises

UN NOUVEAU SITE POUR BIO-UV

Le 24 janvier 2024, Bio-UV a inauguré l'extension de son siège et site de production à Lunel (Hérault).

© Bio-UV

Le groupe, spécialiste, de la désinfection de l'eau par rayonnement ultraviolet, électrolyse de sel, ozone ou oxydation avancée, s'était installé sur ce site en octobre 2013, dans un bâtiment de 5200 m² dont 4300m² dédiés à la production. L'extension de 1200 m² qui vient d'être inaugurée permettra de répondre à la croissance de Bio-UV. Initié en janvier 2023, le projet a coûté 2,2 millions d'euros. L'entreprise prévoit d'installer cette année 89 panneaux solaires sur le toit de l'extension pour réduire son empreinte carbone et sa dépendance énergétique.

Les nouveaux locaux sont destinés aux bureaux d'études en ingénierie, à la division maritime (Bio-Sea, spécialisée dans le traitement des eaux de ballast) et au département R&D du groupe. Il permettront de rapprocher physiquement l'ingénierie et la production.

Bio-UV dispose donc aujourd'hui d'un site de 6400 m² accueillant une centaine de collaborateurs (plus de 160 pour l'ensemble du groupe). L'entreprise a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 43,1 millions d'euros. ●

SEBICO INAUGURE UNE NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION À VILLETANEUSE

Le spécialiste de la gestion de l'eau à la parcelle renforce ainsi sa capacité de production de cuves et fosses en polyéthylène.

© Sebico

Sebico propose depuis près d'un siècle des solutions en béton ou polyéthylène rotomoulé pour l'assainissement non collectif (fosses traditionnelles, filtres compacts Biomeris et microstations Aquameris), le stockage, le drainage et l'infiltration des eaux de pluie ou pluviales (gamme Pack'eau) et les postes de relevage.

Pour faire face à la demande croissante de solutions en polyéthylène, la société a construit en février un nouvel atelier de production sur son usine de Villetaneuse (Seine-Saint-Denis). Il est équipé d'un machine de rotomoulage à trois bras de marque SAT (Station d'Assemblage Technologique). Sebico double ainsi sa capacité de production à Villetaneuse pour les gammes ANC et Pack'eau. ●

LA START-UP FRANÇAISE SPUMA A OBTENU LE PREMIER BREVET INTERNATIONAL D'EXTRACTION DE PFAS DANS DES EAUX CONTAMINÉES

Spuma, issue de Valgo, a breveté fin 2023 un procédé d'extraction par additif biosourcé et biodégradable, lié à un procédé de flottation.

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont extrêmement stables dans le milieu naturel car résistantes à l'oxydation et aux UV, au point qu'on les surnomme « polluants éternels ». Elles sont de plus bioaccumulables. Utilisées dans les revêtements antiadhésifs d'ustensiles de cuisine, pour imperméabiliser des vêtements, dans les produits d'entretien, les emballages, le papier, l'électronique, les extincteurs etc., elles sont devenues omniprésentes dans l'environnement. Elles contaminent en particulier nombre de masses d'eaux de surface ou souterraines, et on les retrouve, *via* la chaîne alimentaire, dans le sang des habitants de tous les pays de l'OCDE.

Or leur stabilité les rend difficiles à traiter dans les eaux - ou les sols - contaminées. Seule solution actuellement : les extraire du milieu pollué, par procédé membranaire, adsorption sur charbon actif ou résines spécifiques, pour les incinérer à haute température. Spuma propose